

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 15 juin 2017

**Objet : RS - Approbation du versement de la redevance d'occupation du domaine public communal par les services publics de distribution d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2016**

- date de convocation le 09 juin 2017
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quinze juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 65

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Philippe Trepier
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet - Yvette Fetaz
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	
<b>Challes-les-Eaux</b>	Daniel Grosjean
<b>Chambéry</b>	Philippe Bard - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	Gilles Blanc
<b>Puygros</b>	Gérard Marcucci
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Philippe Dubonnet
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Jérôme Esquevin
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1  
Jean-Maurice Venturini

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Michel André à Xavier Dullin - de Josiane Beaud à Michel Dantin - de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Driss Bourida à Brigitte Bochaton - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais - de Pierre Duperier à Albert Darvey - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Pascal Mithieux à Anne Routin - de Bruno Stellian à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 7

François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Christine Dioux - Marie-José Dussauge - Maryse Fabre - Dominique Mornand

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :  
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,  
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

\*identité provisoire

## Conseil communautaire du 15 juin 2017

délibération n° 216-17 C

objet **RS - Approbation du versement de la redevance d'occupation du domaine public communal par les services publics de distribution d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2016**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que la délibération n° 204-11 C du Conseil communautaire du 15 décembre 2011 a fixé les montants des redevances à reverser aux communes jusqu'en 2015 inclus. Aucune redevance n'a donc été versée pour l'exercice 2016.

Le décret n° 2009-1683 relatif aux redevances dues aux communes en raison de l'occupation de leur domaine public par des ouvrages des services publics de distribution d'eau et d'assainissement, prévoit que la redevance due chaque année à une commune est déterminée par le Conseil municipal, dans la limite d'un plafond fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2010 à 30 € par kilomètre de réseau hors branchements, et à 2 € par mètre carré d'emprise au sol pour les ouvrages bâtis non linéaires, hors regards de réseaux d'assainissement (article R.2333-121). Lorsque le domaine public communal est mis à disposition d'un établissement public de coopération intercommunale, ce dernier fixe la redevance due pour l'occupation, par les ouvrages des services publics d'eau potable et d'assainissement, du domaine public qu'il gère (article R.2333-122).

Il est à noter que sont exclus du calcul les linéaires sur partie départementale ou voirie d'intérêt communautaire. Le montant plafond est réactualisé annuellement, au même titre que les linéaires de réseaux sous domaine public communal, pour recalculer le montant exact de la redevance à reverser à chaque commune.

Compte tenu de l'actualisation de l'indice ingénierie servant de base au calcul de la redevance, le montant pour 2016 est de 32,25 € pour les linéaires de réseaux et 2,15 € pour les ouvrages bâtis.

Les montants à verser à l'ensemble des communes sont détaillés en annexe. Ils s'élèvent à :

- linéaire réseaux	13 683,65 €
- bâti	<u>35 922,01 €</u>
TOTAL	49 605,66 €

**Vu** les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

**Vu** le décret n° 2009-1683 du 30 décembre 2009,

**Vu** l'avis du Conseil d'exploitation du 9 mai 2017,

**Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** approuve le versement de la redevance d'occupation du domaine public communal par les services publics de distribution d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2016.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 216-17 C

Objet de l'acte : RS - Approbation du versement de la redevance d'occupation du domaine public communal par les services publics de distribution d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2016

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 2 - Fiscalité 8 - Taxes liées à l'environnement

Date de l'acte : 15 juin 2017

Annexe : Récapitulatif redevances 2016 par commune;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170615-lmc1H19717H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19717H1

Date de transmission en Préfecture : 23 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 23 juin 2017